

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PIKE RIVER, TENUE AU BUREAU MUNICIPAL, SIS AU 548, ROUTE 202 À PIKE RIVER, LE LUNDI LE 27 MARS 2023 À 19 :30 HEURES.**

Citoyen(s) présent(s) : 0

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Présences :

Mesdames Hélène Campbell, conseillère  
Patricia Rachofsky, conseillère

Messieurs Martin Bellefroid,  
Jean Asnong, conseiller David Gasser conseiller  
Stephan Duquette conseiller absent Justin Raymond conseiller

Sous la présidence du Maire Martin Bellefroid. Madame Lucie Riendeau, directrice générale, assistait également à la séance.

Ayant constaté le quorum, le maire procède à l'ouverture de la séance ordinaire à 19 : 30 heures.

**2023-03-060 Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par Monsieur Justin Raymond, appuyé par Monsieur Jean Asnong et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'ordre du jour de la présente assemblée.

- 1- Adoption de l'ordre du jour.
- 2- Adoption du règlement numéro 2023-05 relatif à la démolition d'immeubles.
- 3- Période de questions.
- 4- Levée de l'assemblée.

**Adopté**

**2023-03-061 Adoption du règlement numéro 2023-05 relatif à la démolition d'immeubles.**

Il est proposé par Monsieur Justin Raymond, appuyé par Monsieur Jean Asnong et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement numéro 2023-05 relatif à la démolition d'immeubles.

**Adopté**

**2023-03-062 Levée de l'assemblée.**

Il est proposé par Monsieur Justin Raymond, appuyé par Monsieur David Gasser et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la présente séance à 19 :40 heures

**Adopté**

\_\_\_\_\_  
Martin Bellefroid, maire

\_\_\_\_\_  
Lucie Riendeau  
Directrice générale

Je, Martin Bellefroid, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

\_\_\_\_\_  
Martin Bellefroid, maire